



Communiqué

Electricité

Légère baisse des tarifs de l'électricité des SiL

Malgré la hausse du coût de l'énergie et des taxes communales pour le développement durable et l'efficacité énergétique, les tarifs de l'électricité des Services industriels de Lausanne (SiL) diminueront légèrement dès janvier 2019, grâce à la baisse des coûts d'acheminement et des services système de Swissgrid. La baisse sera en moyenne de 0,20 ct/kWh TTC. Pour une famille de quatre personnes, consommant environ 3500 kWh/an, celle-ci représente un montant de 7 francs par année.

Les tarifs de l'électricité sont constitués de plusieurs éléments: l'énergie, l'utilisation du réseau et les différentes taxes fédérales, cantonales ou communales. Dès le 1^{er} janvier 2019, ces composantes vont évoluer de la manière suivante:

- Les coûts de l'énergie électrique augmenteront de 4,9% en moyenne (0,43 ct/kWh pour le tarif Profil Simple nativa[®]), notamment en raison de la hausse des prix de l'électricité sur les marchés et d'un taux de change moins favorable.
- Les coûts d'acheminement du courant sur le réseau local diminueront de 5,3% (0,63 ct/kWh pour le tarif Profil Simple), en raison principalement de la diminution des coûts imputables au réseau.
- Les coûts des services système, prélevés par Swissgrid pour garantir la stabilité du réseau national et répercutés sur tous les clients, diminueront une nouvelle fois de 0,08 ct/kWh.
- Les taxes communales finançant le Fonds pour le développement durable (FDD) et le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) augmenteront de 0,05 ct/kWh.

L'ensemble de ces variations conduit à une légère baisse des tarifs. Au final, le prix TTC de l'électricité pour les ménages diminuera de 0,20 ct/kWh, soit environ 0,7% en moyenne. Pour une famille lausannoise de quatre personnes consommant 3'500 kWh/an, cela correspond à une baisse de 7 francs par année.

Rétribution pour l'énergie de reprise

En accord avec les exigences légales de la Stratégie énergétique 2050, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018, les SiL proposent deux catégories de rétribution, pour l'électricité injectée dans le réseau par des petits producteurs d'énergie :

- Pour les productions renouvelables : les montants restent inchangés, soit 10,2 ct/kWh pour les installations d'une puissance inférieure ou égale à 30kW et 7 ct/kWh pour celles dont la puissance est comprise entre 30 et 500 kW.
- Pour les installations non renouvelables, telles que les couplages chaleur-force (CCF) à combustible fossile ou piles à combustible, d'une puissance inférieure à 500 kW, la rétribution passe à 5,26 ct/kWh.



Amélioration des produits nativa®

Depuis 2011, les SiL proposent les produits d'électricité 100% renouvelable nativa® et nativa® *plus*, qui associent les énergies hydraulique, solaire et éolienne d'origine suisse, locale ou régionale. Dès 2019, ils souhaitent encore améliorer la qualité de nativa®, notamment en labellisant naturemade *basic* une partie de sa composition. Quant au produit nativa® *plus*, il est certifié par le label naturemade *star* (l'un des plus exigeants d'Europe) et offre une proportion plus grande d'énergie éolienne et solaire.

La Municipalité de Lausanne

Fiches tarifaires complètes disponibles sur www.lausanne.ch/sil

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne, +41 21 315 82 00**
- **Marc-Antoine Surer, chef du service commercial des SiL, +41 21 315 81 10**

Lausanne, le 28 août 2018